

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

(Canada)

Je déclare avoir pris connaissance des documents relatifs à l'offre ESP 2026 réservée aux salariés, qui me donne la possibilité d'investir mon intéressement en actions OVHcloud via le FCPE "OVHcloud Shares", et en particulier, de la présentation de l'offre sur le site internet de l'offre, du règlement et du Document d'Informations Clés (DIC) du FCPE "OVHcloud Shares" ainsi que du règlement du plan d'épargne groupe international de OVHcloud ("PEGI") mis à ma disposition sur le site https://esp.ovhcloud.com/.

En confirmant ma participation à ESP 2026, j'adhère à l'ensemble des déclarations et engagements ci-dessous :

Conditions d'éligibilité

L'offre ESP 2026 est réservée aux salariés éligibles à l'intéressement du Groupe OVHcloud au titre de l'exercice clos le 31 août 2026, c'est-à-dire aux salariés qui ont été employés par le groupe pendant plus de 3 mois au 31 août 2026, de manière continue ou non, et qui sont toujours en activité au 1er janvier 2027. Si votre emploi prend fin avant le 1er janvier 2027, vous n'aurez plus droit à l'intéressement et votre participation au ESP 2026 sera annulée.

Votre investissement est réalisé dans le cadre du plan d'épargne groupe international (PEGI) d'OVHcloud. Si vous n'êtes pas déjà adhérent(e), votre participation à ESP 2026 implique l'adhésion au PEGI d'OVHcloud.

La souscription des parts de FCPE n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique. Des informations complémentaires à ce sujet figurent dans le règlement du FCPE "OVHcloud Shares".

Restriction spécifique : En vertu des dispositions du Règlement (UE) n° 833/2014 et du Règlement (CE) n°765/2006, tels que modifiés, l'offre ESP 2026 n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie, sauf (i) pour les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne, d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne, dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse et (ii) pour les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne.

Vous confirmez que cette restriction ne s'applique pas à vous.

Prix d'acquisition et devise d'investissement

Le montant cumulé de l'intéressement et de l'abondement sera traité à la valeur liquidative des parts du FCPE "OVHcloud Shares" le 14 janvier 2027. La valeur liquidative du FCPE est calculée sur la base du cours d'ouverture de l'action OVHcloud à cette même date et est proche de ce prix de marché.
Le nombre d'unités du FCPE qui vous sera attribué sera connu une fois l'opération réalisée, sur la base du montant de l'intéressement que vous avez choisi d'investir, du montant de l'abondement correspondant et de la valeur liquidative des unités du FCPE "OVHcloud Shares" au 14 janvier 2027.

Le montant de votre intéressement est fixé en Euro et sera investi dans le FCPE "OVHcloud Shares". Pendant la durée de votre investissement, la valeur de vos avoirs sera affectée par les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien. Si la valeur de l'euro se renforce par rapport au dollar canadien, la valeur de vos avoirs exprimée en dollars canadiens augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dollar canadien, la valeur de vos avoirs exprimée en dollars canadiens diminuera.

Si vous avez choisi d'investir une partie mais pas la totalité de votre intéressement dans ESP 2026, la différence vous sera versée en janvier 2027 avec le paiement de votre salaire. Pour ce paiement, votre intéressement sera converti en Dollar canadien au taux de change publié par la Banque centrale européenne le 5 janvier 2027.

Abondement

Pour la partie de l'intéressement investie en ESP 2026, vous bénéficiez d'un abondement au taux indiqué dans la présentation de l'offre sur le site internet de l'offre, qui augmente le montant total de votre investissement en actions OVHcloud via le FCPE "OVHcloud Shares".

L'abondement sera soumis à impôts et cotisations sociales. Des informations à ce sujet sont fournies dans la "Fiche Spécificité Pays".

Période de blocage

Les unités du FCPE "OVHcloud Shares" qui vous seront attribuées suite à votre choix de participer à ESP 2026 seront soumises à une période de blocage de cinq ans, sous réserve des cas de sortie anticipée indiqués dans la "Fiche Spécificité Pays".

Avertissement lié à l'investissement en actions cotées

Les actions OVHcloud sont cotées sur Euronext Paris. Votre investissement dans l'offre réservée aux salariés suivra la performance à la hausse comme à la baisse du cours de l'action OVHcloud et vous êtes donc en risque sur la totalité du montant de votre investissement dans l'offre (qui n'est pas garanti en cas de baisse du prix de l'action).

OVHcloud met à disposition son document d'enregistrement universel et d'autres rapports financiers sur www.ovhcloud.com (page "relations investisseurs"). Ces documents contiennent des informations importantes sur l'activité, la stratégie, la gestion et les résultats financiers d'OVHcloud ainsi que sur les facteurs de risque liés aux activités du groupe OVHcloud et à l'investissement dans les actions OVHcloud. Vous êtes invité(e) à consulter ces documents avant de prendre votre décision d'investir.

Conséquences fiscales de votre investissement

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer du fait de votre participation à ESP 2026 et vous en assumez la pleine responsabilité. Notamment, vous reconnaissez être redevable envers votre employeur de toute somme qu'il devrait avancer le cas échéant, en votre nom au titre de prélèvements fiscaux et/ou sociaux. Enfin, vous acceptez que votre employeur puisse prélever ces sommes sur votre salaire ou sur toute autre somme qui vous est due. Des informations sur les principales conséquences fiscales anticipées sont fournies dans la "Fiche Spécificité Pays".

Traitement des données personnelles

Votre participation à ESP 2026 requière le traitement de vos données personnelles. Le processus est mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles. Une notice d'information avec tous les détails relatifs au traitement de vos données, les intervenants et vos droits est à votre disposition sur le site https://esp.ovhcloud.com/. Vous acceptez également de donner votre consentement concernant toute utilisation de données personnelles aux fins de la mise en œuvre de l'offre, tel que requis en vertu de toute loi fédérale ou provinciale canadienne applicable en matière de protection des données.

Pour toutes questions relatives au traitement des données effectué par OVHcloud, le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@ovh.com.